

qui confortera au sous-sol, des chambres froides pour servir de réserves aux commerçants.

Une étude première des architectes a fait ressortir les évaluations suivantes pour les 4 postes constituant le marché:

- sous sol avec chambres froides: 8 Millions
- terre plein (4 millions)
- marché proprement dit dont les modalités de construction ne sont pas définies: 33 millions.
- aménagements intérieurs: 9 millions

C'est un total maximum de 64 millions.
M. Martaud et Bourdeille, demandant la composition de la Commission de Reconstruction, ce dernier estimant le projet très important car depuis la guerre les marchés du Parc et de Bouteiller ont été créés

M. Lecaalle répond que la Commission de la Reconstruction est chargée de l'étude des projets généraux touchant les immeubles privés. En l'espèce et en raison des décisions prises antérieurement la Commission des Travaux était compétente.

M. Chenut, demandant l'étude du marché de 50 m afin de permettre sur le pourtour l'installation de tous les possesseurs de frigos. Ce qui ne sera pas possible dans le projet actuel.

M. Somercq, rappelant diverses observations formulées par des membres de l'Assemblée, déclare qu'il faut s'efforcer de réduire la dépense au montant du dommage soit approximativement 55 millions.

- 50^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre avenue des Nations (entre le boulevard de la Perche et l'avenue de la Métrairie
- 100^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre avenue de la Métrairie entre l'avenue des Nations et l'avenue Madeleine.
- 185^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre avenue des Brandaes
- 310^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre chemin des Epavilles
- 130^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre Impasse Steine
- 500^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre chemin du Phare
- 140^m de canalisation de 80^{cm} Chemin de l'Église
- 330^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre Chemin de la Vierge
- 300^m de canalisation de 80^{cm} de diamètre Vie nouvelle (Prolongement du boulevard Charbonnier)

M. Rogron dit qu'il ne lui est pas venu à l'esprit de faire aucune canalisation depuis mai 1953 à fait perdre à la ville le subside de 9^{fr} par m³ qui aurait été payé par les nouveaux abonnés.

M. Carreau pense que ce manque à gagner est négligeable. Il est largement compensé par quelques économies réalisées par la réduction de la consommation de diamètre pour qu'on ne se conduise pas à se débarrasser des abonnés ou de conduites qui n'étaient pas actuellement indispensables ou tentatives.

Enfinement le Conseil a réglé la répartition de dépenses d'entretien du réseau de distribution d'eau telle qu'elle a été établie par la Commission des Travaux et donne mandat à M. le Maire de passer avec M. le Directeur de la Distribution un marché limité à 10.000.000^{fr} cette somme représente tout le montant de la ville. S'il y a de définir dans l'annuaire

101
30 DEC 1958

en date du 15 Mars 1957 mentionnant l'article 18 du traité de concertation de 1938
Les dépenses seront mandataées, chap. XXV et 1 du budget.

Sur la demande de M^r Chanut, M. le Maire déclare que les incidents
de distribution d'eau qui se sont produits en Août dernier ne se reprodui-
ront pas. La compagnie a promis d'installer avant l'été un groupe de
pompage suffisant.

Enfin, le Conseil approuve la suggestion de la Commission des
Evénements: utiliser le reliquat des emprises pour réaliser l'extension rurale
du réseau, et la pose de 4 bouches incendie entre l'Avenue de Tardieu
et la Mer. Une subvention du Génie Rural sera sollicitée pour l'
extension rurale du réseau.

III Construction de l'Aéro Gare.

Administration des installations de l'Aérodrome. La situation au lendemain de
la Libération (et même celle qui existe
actuellement) ne permetait pas l'application de la convention de 1935. La ville
ne peut avoir ses aéro de l'Aéro Club, le village d'un bailleur, mais plutôt
celui d'un futur, qui servira à l'Aérodrome. Les moyens de franchir: terrain
hangar, route, aérogare.

Pour le projet dont on va discuter tout à l'heure on deman-
dera à la Municipalité: non d'utiliser les dommages de guerre de l'aéro-
drome, mais de financer largement dans le patrimoine communal et la
Crise Municipale.

Ce qui doit normalement s'accompagner d'une participation